



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

relations financières

Question écrite n° 51015

Texte de la question

Mme Odette Duriez attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères à propos du remboursement des emprunts chinois émis entre 1903 et 1925. Un groupe d'experts franco-chinois, déjà en discussion, a été établi par les deux parties. Aussi le Groupement national de défense des porteurs de titres anciens (GNDPTA), mandaté par plusieurs milliers de nos concitoyens, souhaite connaître l'avancée de ces discussions ainsi que la liste des experts désignés par ces deux pays, par l'intermédiaire de son président. Aussi, elle lui demande quelle suite il compte donner à ces demandes.

Texte de la réponse

Le contentieux franco-chinois est traité au niveau national par la direction du Trésor. En l'état actuel de l'avancement de ce dossier, il ressort que le contentieux sur les biens privés entre la France et la République populaire de Chine comporte deux volets : les titres d'emprunts dont le remboursement a été interrompu par les autorités chinoises et les spoliations de personnes physiques et morales dont les biens ont été confisqués lors de l'instauration du régime communiste chinois en 1949. Les autorités françaises n'ont cessé de manifester depuis plusieurs années auprès de leurs interlocuteurs chinois leur volonté de parvenir à une solution définitive et aussi satisfaisante que possible du contentieux dans le cadre d'une approche globale. La partie chinoise a accepté la création d'un groupe d'experts au niveau technique entre le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministère homologue chinois afin de progresser vers le règlement global de ce contentieux financier.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51015

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8917

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 1883